



PRÉFET  
DU HAUT-RHIN



# Rapport d'activité 2017

Juin 2018



Direction Départementale de la Cohésion Sociale  
et de la Protection des Populations du Haut-Rhin



# ➔ Sommaire

Le mot de la direction.....	p. 3
Inclusion sociale, solidarités, logement (ISSL).....	p. 4 - 6
Jeunesse, sports, vie associative et égalité (JSVAE).....	p. 7 - 8
Santé, protection animales et environnement (SPAÉ).....	p. 9 - 10
Sécurité sanitaire des aliments (SSA).....	p. 11 - 12
Concurrence, consommation et répression des fraudes (CCRF).....	p. 13 - 14
La délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité (DFE).....	p. 15 - 16
Le secrétariat général.....	p. 17 - 18
Le management par la qualité .....	p. 19

## ➔ Le mot de la direction

**En 2017, la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP), qui dispose en interministériel de compétences techniques, scientifiques, juridiques, économiques et sociales, a conforté sa place et son rôle auprès des usagers et aux côtés des partenaires institutionnels et associatifs.**

En interne, 2017 a été une année de transition organisationnelle. Le projet de réflexion global pour adapter l'organisation et les pratiques managériales a été poursuivi et les services « protection des populations » ont été réorganisés en septembre, pour tenir compte des attentes et des souhaits, des agents et des cadres, de simplifier et de fluidifier le fonctionnement.

Par ailleurs, en 2017, les urgences sociales, la crise migratoire, les urgences sanitaires (IAHP, FCO), les alertes et les gestions de crise (Fipronil, Lactalis), la finalisation du schéma départemental de services aux familles, la mise en route des travaux pour la révision du PDALHPD, les contributions hebdomadaires aux synthèses régionales et plus généralement la gestion des suivis de signalements, des urgences médiatiques, juridiques et financières ont largement sollicité les équipes, en plus des missions dévolues à la DDCSPP. Il a fallu répondre aux multiples sollicitations et demandes d'interventions, le plus souvent dans l'urgence.

La direction a pu compter sur le professionnalisme et le savoir faire des agents pour assurer les missions au plus près du terrain. Qu'ils en soient remerciés !

2018 s'annonce tout aussi dense avec des chantiers transversaux pour :

- Améliorer le fonctionnement interne pour gagner en visibilité et en efficience ;
- Prioriser l'exercice des missions régaliennes ;
- Contribuer à la protection des publics vulnérables ;
- Conforter le rôle de la DDCSPP comme garant de la cohésion territoriale.

Autant de projets qui supposent une nouvelle fois une implication forte de l'ensemble des services..

Cette feuille de route, transversale et interministérielle, doit renforcer notre détermination à agir ensemble dans le cadre de nos compétences et attributions respectives, au service de nos publics.

Comme en 2017, je sais que pour relever tous ces défis, je pourrai cette année encore compter sur l'implication, les compétences professionnelles, l'engagement et le savoir faire des agents.

Nous allons travailler ensemble pour garantir la bonne exécution des missions tout en adaptant notre organisation et nos méthodes de travail aux enjeux auxquels nous devons faire face au quotidien.

Pour l'avenir, il me semble important que la stabilité des équipes pluri professionnelles et multidisciplinaires soit garantie, pour permettre leur mobilisation et leur participation à l'élaboration d'une vision stratégique et de sa déclinaison opérationnelle, gage d'une plus grande cohérence de l'action publique - chacun dans son périmètre et son domaine de compétences.

**La directrice départementale  
Brigitte Lux**

## ➔ Inclusion sociale, solidarités, logement (ISSL)

L'activité en 2017 a été fortement impactée par :

- **la crise migratoire, suite aux opérations d'évacuation des campements de la région parisienne et à l'accueil des personnes réfugiées, dans le cadre du programme européen de relocalisation des migrants ;**
- **la mise en œuvre des dispositions de la loi A.L.U.R. en matière de réforme des attributions de logement social (article 97).**

## Dispositifs de veille sociale et d'hébergement

### Adaptation du dispositif d'accueil et d'hébergement généraliste :

**Signature de la convention pluriannuelle d'objectifs entre l'Etat et le SIAO** qui précise les axes prioritaires et les moyens alloués par l'Etat.

#### • Consolidation de l'offre d'hébergement :

- 50 places d'hébergement ont été pérennisées à la sortie de l'hiver ;
- Suite au marché public national, une résidence hôtelière à vocation sociale de 50 places a été ouverte sur Illzach. Elle a pour vocation d'accueillir des ménages orientés par le 115 et constitue une alternative au dispositif hôtelier ;
- Par ailleurs, un dispositif de prise en charge pour « grands exclus » (10 places) porté par l'ALSA, a été mis en place à titre expérimental sur le département.

• **Consolidation de l'offre de logement adapté :** le comité régional a validé deux projets de pension de famille de 25 nouvelles places à Ferrette (ALSA) et une extension de 5 places sur Mulhouse (Armée du Salut).

• **Renforcement des dispositifs de veille sociale et d'hébergement en période hivernale :** les conditions météorologiques, une reprise des flux d'arrivées de demandeurs d'asile, la présence d'un nombre important de personnes isolées et de personnes sans orientation 115, ont nécessité l'ouverture de 161 places d'hébergement

d'urgence supplémentaires, d'un abri de nuit de 30 places et de 25 places supplémentaires lors du déclenchement du plan « Grand froid ». Par ailleurs, 125 personnes, présentes en moyenne par jour sur la période hivernale, ont bénéficié d'une prise en charge hôtelière.

#### • Lancement par le SGARE Grand Est d'un marché relatif à l'hébergement hôtelier

de personnes en situation de grande précarité : 2 conventions ont été signées dans ce cadre avec deux hôteliers (1 sur Colmar, 1 sur Mulhouse) et 2 autres sont en cours de signature. Elles vont permettre de réduire les coûts de prise en charge tout en sécurisant l'offre de chambres mises à disposition du 115, tout au long de l'année.

#### • Mise en œuvre de la réforme du financement de l'ALT1 :

la gestion du financement, jusqu'ici assurée par la CAF, a été transférée aux services de l'Etat pour simplifier la gestion administrative et financière, permettre une mise en paiement plus rapide et un pilotage resserré en coordination avec les autres dispositifs du secteur AHL. Cette nouvelle mission a fortement mobilisé le service au cours du 2<sup>ème</sup> semestre.

• **Mise à jour du fichier FINESS** pour fiabiliser les données du secteur AHL.

### Reconfiguration et adaptation des dispositifs d'hébergement pour demandeurs d'asile

Plus de 1500 demandeurs d'asile ont été enregistrés au guichet unique d'accueil en 2017 (+ 65 % par rapport à 2016). Cette progression des demandes a généré de fortes tensions sur le « 115 » et le dispositif hôtelier. Une adaptation de l'offre a été recherchée par :

• **La participation au groupe de travail SRADA**, qui vise à harmoniser les modes de prise en charge et les prestations délivrées au niveau régional ;

• **L'ouverture de 20 places supplémentaires d'hébergement (PRAHDA)** sur la commune de Ferrette ;

• **Le renforcement des capacités hôtelières** pour permettre une mise à l'abri des ménages les plus vulnérables dans l'attente d'une réorientation vers les places dédiées ;

• **Le lancement d'un appel à projets pour l'ouverture de nouvelles places d'hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile (HUDA) ;**

• **Le maintien de 105 places en Centres d'Accueil et d'Orientation (CAO)** pour l'orientation des migrants en provenance de Calais ou de la région parisienne.

# L'accompagnement et l'intégration des étrangers en situation régulière et des réfugiés

Cette mission a connu un développement important en raison :

## • Des actions prioritaires pour favoriser l'intégration :

21 dossiers de demandes de subvention ont été reçus et instruits dans le cadre de l'appel à projets. Les crédits délégués ont permis de soutenir des actions d'apprentissage de la langue française, d'accès aux droits et d'accès à l'emploi à destination de personnes primo-arrivantes ou réfugiées, signataires du contrat d'insertion républicaine (CIR) ;

• **D'une mobilisation accrue pour le relogement des réfugiés :** le taux d'obtention du statut ayant sensiblement augmenté (48 % en 2017) avec un raccourcissement des délais de procédure, le nombre de réfugiés présents dans les structures d'hébergement a augmenté.

Favoriser un accès rapide au logement est devenu un enjeu essentiel pour renforcer l'autonomie des réfugiés et éviter l'embolie du dispositif. Pour atteindre cet objectif, la DDCSPP a :

- animé une commission de suivi des situations des réfugiés, en lien avec les partenaires mobilisés en faveur de l'accès au logement et de leur intégration ;
- renforcé les moyens alloués aux opérateurs pour l'accompagnement social dans le logement ;
- développé des places spécifiques en logement accompagné pour les jeunes réfugiés sans ressources.

Formule de demande de logement social (DLS) intitulée "Demande de logement social" sous l'article R. 441-2-2 du code de la construction et de l'habitation. Le formulaire est émis par la Direction Départementale des Territoires et de l'Équipement Rural (DDT) de la Haute-Savoie. Il contient des champs pour le numéro de dossier, le statut de logement social, le nom et le prénom du demandeur, sa nationalité, sa date de naissance, et sa situation familiale. Le logo CERFA N°14069\*02 est visible en haut à droite.



# Prévention des expulsions et logement social des personnes défavorisées

## Prévention et gestion des expulsions

• **1328 courriers ont été adressés à des personnes,** assignées en résiliation de bail, pour les inciter à prendre les contacts nécessaires au redressement de leur situation. 714 courriers ont été adressés aux personnes locataires dans le parc privé destinataires d'un commandement de payer ;

• **Les deux sous-commissions de la CCAPEX ont reçu 1448 saisines en 2017 (hausse de 10%)** et ont

traité 303 dossiers en commission et 1145 dossiers en procédure simplifiée ;

• **Les situations d'expulsion les plus sensibles (présence de jeunes enfants, problèmes de santé)** ont été gérées en lien avec les services de la préfecture : recours temporaire au dispositif d'hébergement, recherche de solutions de relogement, ...

## Droit au logement opposable (DALO)

**131 recours ont été examinés par la commission départementale, avec une confirmation de la baisse du nombre de recours, amorcée en 2016.**

Le travail entre le pôle asile et le pôle logement a permis d'accélérer le relogement des personnes sortant des structures d'hébergement ayant obtenu le statut de réfugié sans recourir à la procédure DALO.

La grande majorité des demandes émane de ménages expulsés de leur logement et de personnes issues de structures d'hébergement.

**Le taux de décisions favorables de la commission est de 45,8%, avec un taux de relogement de 83%, supérieur à la moyenne nationale.**

## Mobilisation du contingent préfectoral

- **766 demandes ont été enregistrées au cours de l'année (hausse de 5%)** dont 103 ont été considérées comme non prioritaires (mutation interne dans le parc) ;
- **485 relogements de personnes défavorisées ;**
- **Mise en œuvre du nouvel accord collectif départemental de gestion du contingent**, sur la base d'un taux de réservation de 25% des logements en faveur des personnes défavorisées.

## Réforme de la gestion de la demande et des attributions des logements sociaux

- **Mobilisation pour accompagner les 4 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)**, concernés par la mise en œuvre de la réforme (Mulhouse Alsace Agglomération, Colmar Agglomération, Saint-Louis Agglomération et communauté de communes de Thann-Cernay) : installation des conférences intercommunales du logement (CIL), participation aux travaux pour l'élaboration des conventions intercommunales d'attribution (CIA) et des plans partenariaux de gestion de la demande et d'information du demandeur (PPGDID).
- **Production du « porter à connaissance » concernant la communauté d'agglomération de Colmar** pour l'élaboration d'un plan partagé de gestion de la demande de logement social.

## Les missions d'inspection et de contrôle

- **Dans le champ des tutelles aux majeurs protégés :** Un mandataire a été contrôlé et une association tutélaire, en difficultés financières, a fermé.
- **Dans le champ du handicap :** 58 déclarations de séjour « Vacances Adaptées Organisées » ont été vérifiées et 2 séjours ont fait l'objet d'un contrôle sur place.
- **Dans le champ de l'hébergement :** une association (dispositif ALT) a pu être contrôlée, sur les deux initialement prévues.

## Les chiffres clés de 2017

- ➔ Gestion de 31 642 631 € de crédits d'intervention.
- ➔ 1520 places d'hébergement généraliste,
- ➔ 304 places de logement adapté : maisons-relais, résidences-accueil, intermédiation locative,
- ➔ 1461 places en résidences sociales dont 523 places en foyers travailleurs migrants,
- ➔ 18 opérateurs conventionnés au titre de l'ALT1 (aide aux associations logeant à titre temporaire des personnes défavorisées).
- ➔ 686 places en centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA),
- ➔ 205 places d'hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile,
- ➔ 80 à 100 places d'hébergement hôtelier.
- ➔ Prévention des expulsions : 1448 dossiers examinés en CCAPEX,
- ➔ DALO : 131 recours, 83% des ménages prioritaires relogés,
- ➔ Contingent préfectoral : 663 demandes,
- ➔ Commission de conciliation : 64 saisines dont 58 déclarées recevables. Taux de conciliation de 60%.
- ➔ 3574 mesures de protection des majeurs vulnérables (services tutélares) et 946 mesures pour les mandataires individuels,
- ➔ 6 services tutélares et 28 mandataires individuels.
- ➔ 15 actions financées en matière d'intégration des réfugiés et d'apprentissage de la langue française,
- ➔ 26 places de CPH (centre provisoire d'hébergement).
- ➔ 58 demandes de séjours « Vacances Adaptées Organisées » instruites,
- ➔ 2 contrôles de séjours effectués.

## ➔ Jeunesse, sports, vie associative et égalité (JSVAE)

### Sport

**Le centre national pour le développement du sport (CNDS) s'est mobilisé pour réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive, promouvoir le sport santé et la professionnalisation du mouvement sportif. L'enveloppe départementale s'est élevée à 958 099 €, en légère baisse par rapport à 2016, dont 296 411 € pour les comités départementaux sportifs et 661 688 € pour les clubs. 344 640 € ont été consacrés à l'emploi et à l'apprentissage et 208 900 € ont permis le financement d'actions en géographie prioritaire.**

La campagne 2017 a été marquée par la dématérialisation de toutes les demandes de subvention, ce qui a nécessité un accompagnement important du mouvement sportif et l'organisation de 4 réunions de formation et d'information en début de campagne. D'autres réunions ont également été organisées avec les comités départementaux pour examiner la situation de chaque discipline. Les crédits consacrés aux équipements sportifs ont été recentrés autour des équipements structurants, plus particulièrement en géographie prioritaire.

La DDCSPP exerce également des missions de police administrative (déclaration des éducateurs sportifs professionnels, équivalences de diplômes, délivrance des cartes professionnelles, contrôle des établissements d'activités physiques et sportives), ce qui permet de garantir la qualité des prestations et la sécurité des pratiquants. Une attention particulière a été portée aux centres de remise en forme, secteur en pleine mutation (14 contrôles) ainsi qu'aux baignades (15 contrôles).



### Accueils collectifs de mineurs

**Le législateur place sous la protection du représentant de l'État dans le département tout mineur dès son inscription dans un établissement scolaire, accueilli hors du domicile parental à l'occasion des vacances scolaires, des congés professionnels ou des loisirs, dans le cadre d'un accueil collectif à caractère éducatif (art. L.227-4 du code de l'action sociale et des familles - CASF).**

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, les accueils de loisirs déclarés auprès de la DDCSPP et organisés dans le cadre d'un PEDT (projet éducatif territorial) pouvaient bénéficier de conditions de fonctionnement assouplies (taux d'encadrement, qualifications). La généralisation des PEDT à la quasi-totalité des communes s'est traduite par un fort accroissement du nombre des accueils périscolaires (511). Le retour de plus de 40 % des communes haut-rhinoises à la semaine de 4 jours, dès la rentrée 2017, a conduit à un retour à la réglementation antérieure concernant les taux d'encadrement (accueils péri et extra-scolaires).

### Jeunesse, éducation populaire et parentalité

**Les missions exercées touchent à l'accès aux loisirs, aux politiques éducatives, à l'engagement des jeunes ou à la qualité éducative des accueils de mineurs.**

Les moyens mobilisés en jeunesse (61 824 €) ont permis de soutenir le réseau associatif, de développer le lien social et d'améliorer la qualité dans les accueils de mineurs à travers diverses actions (lectures citoyennes, jeunes dans la nature...). Le service civique a poursuivi son développement avec 929 jeunes volontaires en mission en 2017 et 33 nouveaux agréments délivrés. Par ailleurs, 22 048 € ont été versés au titre du conseil conjugal.

La DDCSPP a par ailleurs copiloté avec la CAF le réseau parents 68 et accompagné 135 projets en lien avec des réseaux locaux en faveur de la parentalité.

## Vie associative

**Les structures sont accompagnées tout au long de l'année (aide au montage de projets, valorisation des pratiques, création d'outils pédagogiques).**

Deux d'entre elles ont été soutenues par l'État en tant que lieux de ressources et de participation au développement de la qualité pédagogique de l'offre éducative, à savoir « Animation Enfance du Haut-Rhin », pour les moins de 12 ans, et « Enfance plurielle »

qui favorise l'inclusion des enfants en situation de handicap dans les établissements d'accueil du jeune enfant et les accueils collectifs de mineurs. 30 postes FONJEP (aide à la rémunération des animateurs professionnels), et deux centres de ressource et d'information des bénévoles (ARCHIMENE et UDBA) accompagnent les associations au quotidien. Le soutien à la vie associative se traduit également par la délivrance d'agrèments ou par l'attribution de distinctions (médailles de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif) aux responsables, dirigeants ou pratiquants méritants (57 médailles attribuées en 2017 lors d'une cérémonie en Préfecture).

### Les chiffres clés de 2017

- ⇒ 958.099 € attribués au titre du CNDP (sport) pour 246 dossiers subventionnés
- ⇒ 280 séjours de vacances et 803 accueils de loisirs déclarés, dont 511 accueils périscolaires
- ⇒ 389 diplômes d'animateurs délivrés (BAFA)
- ⇒ 264 établissements d'activités physiques et sportives recensés dans le secteur marchand
- ⇒ 940 éducateurs sportifs déclarés en activité
- ⇒ 56 accueils collectifs de mineurs et 53 établissements d'activités physiques et sportives contrôlés
- ⇒ 131 associations agréées « jeunesse et éducation populaire »
- ⇒ 2453 associations agréées « sport »
- ⇒ 30 postes FONJEP financés et mis à disposition des associations
- ⇒ 929 jeunes volontaires en service civique (début ou fin de mission en 2017)
- ⇒ 48 pupilles de l'État accompagnés et 13 conseils de famille réunis
- ⇒ 57 médailles de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif attribuées
- ⇒ 322 avis rendus concernant des manifestations sportives
- ⇒ 13 enceintes sportives homologuées conformément au code du sport.



Remise de médailles JSVAE en Préfecture



## ➔ Santé, protection animales et environnement (SPAÉ)

### Situation sanitaire

**L'année 2017 a vu l'explosion des suspicions de maladies réglementées. Ces événements ont mobilisé le service, les professionnels de l'élevage et le réseau des vétérinaires sanitaires.**



**Dans la filière volaille, trois suspicions d'influenza aviaire** ont été posées et un foyer confirmé. En outre, un foyer de salmonellose a été détecté dans un élevage de poulets de chair.

**Chez les ruminants, dans le cadre de la surveillance programmée de la fièvre catarrhale ovine (FCO) pendant l'hiver 2016-2017,**

**362 bovins appartenant à 12 exploitations haut-rhinoises ont été prélevés pour vérifier l'absence de circulation virale en hiver.** Malgré cette interruption saisonnière, le sérotype 8 de la FCO est bien installé dans le département comme sur le reste du territoire national. Les 9 suspicions posées en 2017 se sont confirmées sur 7 foyers.

**Un cas de tremblante atypique** a été confirmé sur une chèvre de compagnie de 13 ans.

**Dans la filière bovine, ont été posées puis levées :**

- 8 suspicions de brucellose,
- 3 suspicions de tuberculose,
- 4 suspicions de leucose bovine enzootique.

**En 2017, 70 chiens et chats introduits illégalement ont été mis sous surveillance contre 56 en 2016.**

Certains animaux provenaient de pays infectés par la rage. En sus, 45 mammifères ont fait l'objet d'une recherche d'infection rabique avec résultats négatifs.

**4 mortalités d'abeilles ont fait l'objet d'investigations durant l'été,** dont 2 intoxications avérées par des résultats de laboratoire confirmant la présence de pesticides.

**La filière aquaculture n'était pas en reste avec 6 étangs mis sous surveillance** en raison de liens épidémiologiques avec un foyer de Septicémie Hémorragique Virale.

**Malgré tout, grâce à la vigilance de tous les acteurs, la situation sanitaire dans le Haut-Rhin demeure favorable.**

### Inspections sur le terrain

**251 inspections ont été réalisées par le service SPAÉ.**

Les vétérinaires ont réalisé des visites sanitaires dans les élevages. Les 119 visites sanitaires porcines faites en 3 ans pour vérifier le statut des élevages au regard du risque trichine permettent à 91 élevages d'échapper à la recherche du parasite à l'abattoir.

**Visites sanitaires 2017 :**

Espèce	Thème	Nombre
Bovine	biosécurité	733
Petits ruminants	avortements	32
Aviaire	biosécurité	13

### Missions de service public

**Sous ce vocable, sont réunies la certification, le suivi des plaintes, la délivrance d'agréments ou d'autorisations.**

**La DDCSPP assure la certification des échanges internationaux d'animaux et de sous-produits animaux. 1475 certificats sanitaires ont été émis en 2017.**

**21 plaintes ont été traitées.** Deux d'entre elles ont fait l'objet de contrôles aux domiciles de particuliers avec l'autorisation du juge des libertés.

**143 rassemblements d'animaux ont été déclarés** dont le championnat de France des oiseaux d'ornements au Parc des Expositions à Colmar.

**Pour la faune sauvage captive, 70 dossiers ont été instruits.** La formation spécialisée de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS) a été réunie une fois, ce qui a permis la délivrance de 6 autorisations d'ouverture d'établissements, et 8 certificats de capacité. 56 autorisations de détention d'animaux de la faune sauvage (contre 21 en 2016) ont par ailleurs été délivrées en raison du changement de statut de protection des perroquets « gris du Gabon ».



## Communication

En 2017, 4 communiqués de presse pour le grand public et 2 communiqués de presse pour le journal des maires ont été diffusés concernant les carnivores domestiques, la faune sauvage et la pêche.

### Les chiffres clés de 2017

- ➔ 138 inspections
- ➔ 1553 certificats sanitaires
- ➔ Gestion de 81 suspicions de maladies animales
- ➔ 70 chiens et chats importés illégalement mis sous surveillance
- ➔ Plans de surveillance et de contrôles : 50 prélèvements
- ➔ Faune sauvage : 8 certificats de capacité, 8 arrêtés préfectoraux d'ouverture et 56 autorisations de détention délivrés

## Faits marquants

**L'épizootie d'influenza aviaire dans le Sud Ouest a été suivie de près.** Si le Haut-Rhin a été peu impacté par la maladie, il a dû mettre en place des mesures de gestion assez lourdes.

**Le nombre d'incidents sanitaires a été sans commune mesure par rapport aux années précédentes.**

**Une opération conjointe** avec la gendarmerie et la DDCSPP des Vosges dans une commune haut-rhinoise **a permis de verbaliser une éleveuse qui détenait 41 chiens en plein centre du village.**

**La révision de l'arrêté préfectoral interdisant la pêche, dans certains cours d'eau du Haut-Rhin, a conduit à un allègement des restrictions.**

**Enfin, le service SPAE a participé aux enquêtes liées à l'alerte « fipronil ». Aucun des 54 éleveurs de volailles haut-rhinois n'a utilisé les produits incriminés,** à l'origine de la contamination des œufs de consommation.

## ➔ Sécurité sanitaire des aliments (SSA)

**Le service exerce ses missions dans le cadre des priorités d'actions fixées par la Directive Nationale d'Orientation de la Direction Générale de l'Alimentation (DGAL). Son activité se traduit majoritairement par la réalisation de contrôles à tous les niveaux (production, importation, distribution) et dans toutes les filières alimentaires pour :**

- Remplir des missions de service public telles que l'inspection permanente en abattoir, la certification à l'exportation, le traitement des demandes de professionnels et la gestion des alertes et des TIACs ;
- Satisfaire aux obligations communautaires de surveillance du marché en réalisant des actions de contrôle ciblées sur les produits à risque et en participant à des plans de surveillance d'ensemble des secteurs et des produits ;
- Veiller à la protection du consommateur en vérifiant la conformité et la sécurité des produits alimentaires ;
- Réaliser les interventions programmées conformément à une analyse de risques.



## Quelles ont été ses priorités en 2017 ?

**En matière de sécurité sanitaire, des interventions ciblées ont mis fin aux situations les plus problématiques constatées dans certains ateliers :** locaux délabrés ou encrassés, pratiques hygiéniques douteuses. Elles ont aussi contribué à ce que certains professionnels puissent développer leur activité. Au cas présent, l'attribution d'agrément à des exploitants agricoles, épaulés techniquement par la Chambre d'Agriculture d'Alsace leur a permis de diversifier les circuits de commercialisation de leurs produits. Des agréments ont également été attribués dans les domaines de la restauration collective, des produits laitiers, de l'industrie pharmaceutique, des produits transformés à base de viandes,...

**En matière de protection animale en abattoir,** la DGAL a conforté la surveillance permanente effectuée au quotidien par la mise en place d'un programme d'inspections spécifiques dédiées pour l'ensemble des abattoirs du département. Localement les audits effectués ont permis de confirmer le caractère satisfaisant de la situation dans les établissements.

### **Un comité local abattoir a été installé le 8 décembre 2017 à la préfecture du Haut-Rhin.**

La mise en place de cette instance concrétise dans le département l'une des propositions du rapport de la commission d'enquête parlementaire sur les conditions d'abattage en France remis le 12 octobre 2016.

Animé par la DDCSPP, le comité a réuni des représentants de l'ensemble de la filière viande d'animaux de boucherie (bovins, ovins, porcins), les élus et les associations de consommateurs, de protection animale et culturelles.

L'objectif est de favoriser les échanges d'informations entre les acteurs de la filière d'abattage et les différentes parties intéressées, tout en favorisant la transparence sur le fonctionnement des abattoirs.

Cette première réunion a été l'occasion de rappeler l'organisation de contrôles de l'État dans les abattoirs d'animaux de boucherie et la réglementation applicable tant en matière de sécurité sanitaire des aliments que de protection animale.

Les spécificités de la structure d'abattage départementale sise à Cernay, et les mesures de protection animale, déclinées par les professionnels et vérifiées par l'État, ont notamment été abordées.

Chacun des membres présents a pu préciser ses attentes et le travail engagé au cours de cette réunion sera poursuivi en 2018.

## Faits marquants :

- **Trois entreprises ont fait l'objet d'une fermeture ou d'une suspension d'activité par arrêté préfectoral**, sur demande du service, en raison de manquements graves en matière d'hygiène des locaux et des pratiques ;
- **Un abattoir de volailles a été temporairement fermé** pour avoir exercé sans disposer de l'agrément sanitaire communautaire rendu obligatoire pour son type d'activité ;
- **Augmentation de la demande d'abattage à l'occasion de la fête de l'Aïd Al Adha : environ 600 moutons ont été abattus dans deux abattoirs temporaires autorisés, portés par deux associations musulmanes.** Des inspections ont été effectuées pour garantir le respect de la réglementation en vigueur ;
- **Sangliers : 1191 carcasses de sangliers ont été analysées pour la recherche de trichine (parasites) et inspectées dans les ateliers de traitement de gibiers du département.** Cette activité est en augmentation constante.



### Les chiffres clés de 2017

- ↪ 187 interventions réalisées dans 138 établissements
- ↪ 712 prélèvements de denrées alimentaires
- ↪ 15 alertes ou signalements et 6 toxi-infections alimentaires collectives prises en charge
- ↪ 212 déclarations d'activité ou dérogations enregistrées
- ↪ 18 demandes d'autorisations et d'agréments instruites et 11 agréments ou autorisations attribués
- ↪ 151 certificats pour l'exportation délivrés

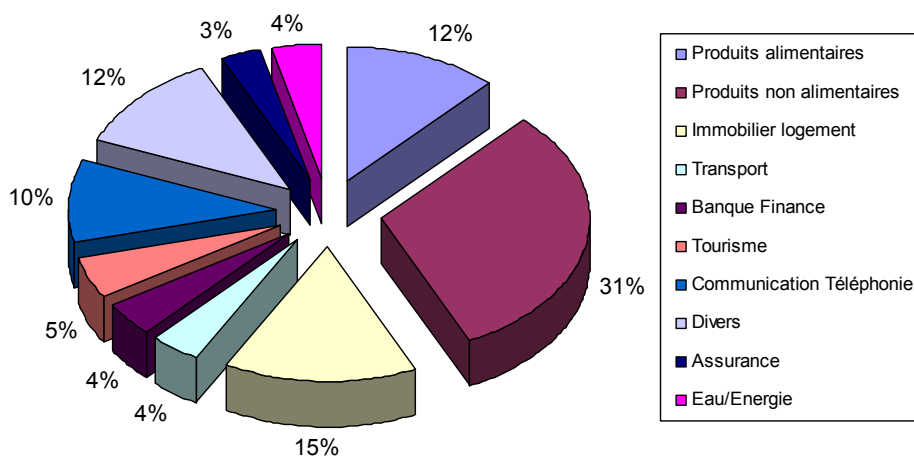
# ➔ Concurrence, consommation et répression des fraudes (CCRF)

## 3 missions :

- Faire respecter les règles de concurrence pour un marché ouvert et transparent ;
- Informer et protéger les consommateurs des pratiques commerciales abusives ou illicites ;
- Préserver la sécurité et la santé des consommateurs.

## Baromètre des réclamations

997 réclamations en 2017



## Les chiffres clés de 2017

- ➔ 2420 visites d'établissements ;
- ➔ 3620 courriers ou courriels reçus ;
- ➔ 442 demandes d'informations traitées dans un délai moyen de réponse de 3 jours ;
- ➔ 279 prélèvements réalisés ;
- ➔ 34 alertes traitées suite à des problèmes de sécurité sur différents produits ;
- ➔ 224 avertissements ;
- ➔ 154 mesures administratives ;
- ➔ 49 procès-verbaux pénaux ;
- ➔ 60 procès-verbaux administratifs.

## Faits marquants



Dans le cadre d'une **enquête nationale sur l'immobilier et le logement** et dans le cadre de suivis d'établissements ou de plaintes, le service a

procédé au contrôle de :

- 21 agences immobilières et 15 sites Internet associés dont 5 syndicats de copropriété ;
- 28 agents commerciaux ;
- 5 constructeurs de maisons individuelles et leurs sites Internet,

qui ont donné lieu à 19 avertissements, 33 mesures administratives et 1 procès-verbal.

Les **principaux manquements concernent la transparence et la loyauté**, en particulier :

- l'affichage, par les agences immobilières, de leur barème tarifaire sur les sites Internet ;
- l'affichage obligatoire des caractéristiques des biens à vendre en copropriété ;

- l'étiquette énergie (DPE) dans les annonces publiées par les agences immobilières ;
- des contrats de syndic : aucun des établissements contrôlés ne respectait le contrat type ;
- des publicités diffusées par les constructeurs de maisons individuelles ;
- des contrats de construction de maisons individuelles (clauses abusives).

En matière de contrat, un établissement ayant **une activité de construction de maisons individuelles avait vendu de fausses garanties à ses clients**.

L'année 2017 a été l'occasion de vérifier l'application de la réglementation relative à **l'interdiction des frais de présentation aux examens et à l'encadrement des frais d'accompagnement appliqués par les auto-écoles**, pour les épreuves théoriques et pratiques du permis de conduire. Ces nouvelles mesures, qui constituent une réponse aux pratiques abusives constatées dans certains établissements d'enseignement de la conduite, ont pour finalité de réduire le coût du permis de conduire, au bénéfice des jeunes consommateurs.



Cette enquête a permis de vérifier la conformité des informations et des pratiques commerciales en matière d'enseignement de la conduite.

Sur 17 établissements contrôlés, **13 présentaient au moins une anomalie**. 9 avertissements et 8 mesures de police administratives ont été adressés aux professionnels. **Les principaux manquements relevés concernaient le contenu des forfaits proposés, les frais d'accompagnement et le caractère intensif ou accéléré de la formation**. Compte tenu du taux infractionnel très élevé, les actions de contrôle seront reconduites.

Dans le cadre **des actions conduites dans les secteurs à risque**, une **société spécialisée dans la location et la vente de patinoires et la mise à disposition de la clientèle des casques de protection** « spécialement conçus pour la pratique du patinage et agréés par la Fédération Française des Sports de Glace (FFSG) » a été contrôlée. Ces casques, qui sont des Équipements de Protection Individuelle (EPI), doivent satisfaire aux exigences essentielles de santé et de sécurité prévues par le code du sport. Leur mise en location, ou mise à disposition de façon réitérée, doit faire l'objet de vérifications périodiques dont les résultats sont consignés dans des fiches de gestion. Or ces casques avaient été évalués par **un organisme notifié pour la pratique des arts martiaux et non pour la pratique du patinage sur glace**. Par ailleurs, de nombreuses autres anomalies ont été relevées, notamment l'absence de marquages, d'une notice d'information, d'une déclaration de conformité et de fiches de gestion. **Ainsi, 1530 casques ont été reconnus non conformes aux dispositions relevant du code du sport**. Ces constats ont donné lieu à l'établissement d'un procès-verbal d'infractions.

**Dans le cadre de la gestion de crise lié à l'usage frauduleux de « fipronil »** (insecticide interdit pour le traitement des animaux destinés à la consommation) et en complément de l'enquête menée dans les

élevages de poules pondeuses, le service est intervenu auprès d'un fabricant de pâtes alimentaires destinataire d'ovoproduits d'origine allemande présentant un taux de fipronil supérieur à la limite maximale en résidus (LMR).

Même si les analyses réalisées sur les produits finis ont conclu à l'absence de fipronil, cette intervention a permis d'évaluer la fiabilité des autocontrôles et la traçabilité de l'entreprise et de recueillir des informations sur l'impact économique de cette crise, très médiatisée.

Le 2 décembre 2017, le Ministre de l'Economie et des Finances a **suspendu la commercialisation et les exportations de plusieurs références de produits de nutrition infantile**, fabriquées en 2017 par le groupe Lactalis Nutrition Santé (LNS), et en a ordonné le rappel, en raison d'un risque de contamination par des salmonelles. Le 10 décembre 2017, suite à de nouveaux cas de salmonellose, il a ordonné la suspension de la commercialisation, des exportations et le rappel de plusieurs références de produits. **Il a demandé en urgence, aux DDI, d'intervenir auprès des opérateurs pour vérifier l'effectivité de la mesure prise**.



Sur le département ont été contrôlés : 26 grandes surfaces, 18 pharmacies d'officines, 15 établissements médico-sociaux (maisons de retraite, centres hospitaliers, crèches...), 3 grossistes répartiteurs et 1 centrale d'achats.

A cette occasion, la commercialisation des produits concernés n'a pas été constatée et il est apparu que, globalement, l'information du consommateur était assurée.

Enfin, suite à la communication d'éléments complémentaires, **la commercialisation par une grande surface de produits concernés par le rappel a été mise en évidence et donnera lieu à des suites contentieuses**.

## ➔ La délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité (DFE)

**Déclarée « grande cause nationale » par le président de la République, l'égalité entre les femmes et les hommes est déclinée en quatre axes majeurs :**

- la lutte contre les violences sexistes et sexuelles,
- la liberté dans l'espace public et dans la vie personnelle,
- l'égalité au travail et la conciliation des temps de vie personnelle et professionnelle,
- l'exemplarité de l'Etat.

Ces priorités, qui ont guidé l'activité de la délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité, ont été déclinées lors du Tour de France de l'égalité lancé à l'automne par le Premier ministre.

La **lutte contre les violences sexistes et sexuelles** et la **liberté dans l'espace public et la vie personnelle** : la formation de l'ensemble de la chaîne des professionnels s'est poursuivie, plus particulièrement auprès des personnels de santé. Une journée a été organisée avec les ordres départementaux des sages-femmes libérales et deux sessions ont été proposées à l'ensemble des personnels des hôpitaux civils de Colmar. Un récent rapport de l'inspection générale des affaires sociales (IGAS) souligne le rôle clé de l'hôpital dans la prise en charge des femmes victimes de violences.

Le grand public a également été sensibilisé lors de deux conférences de la déléguée départementale

aux droits des femmes et à l'égalité en partenariat avec l'association de loisirs et d'éducation permanente (ALEP) de Colmar.

La mise en œuvre de la loi du 16 avril 2016 relative à la lutte contre le système prostitutionnel a conduit à l'installation, le 24 novembre 2017, de la commission départementale de lutte contre la prostitution et pour pour l'insertion sociale et professionnelle des victimes. Ce sujet a également été relayé lors de la journée portes ouvertes de la Maison Ferber à Niedermorschwihr, dédiée à l'association Mouvement du Nid Mulhouse qui a présenté son action et a bénéficié du produit de la vente des chocolats.

Le réseau partenarial de lutte contre les violences faites aux femmes a poursuivi son travail de maillage territorial et thématique. Cinq réunions organisées en 2017 ont permis de suivre l'activité de l'accueil de jour départemental du CIDFF et de présenter des sujets transversaux : le parcours de sortie de la prostitution, les missions de suivi psychologique et psychiatrique rattachées au CHS de Rouffach, le rôle du Parquet dans la lutte contre les violences faites aux femmes et la protection des victimes, l'accompagnement à domicile des victimes séparées des auteurs, l'accompagnement des jeunes en situation de grande précarité, l'aide sociale à l'enfance, les formations proposées aux professionnels qui accueillent des victimes...



8 mars, interventions au CFA Mermoz à St Louis.



Journée « femmes en uniforme » le 8 mars

Toutes ces actions s'inscrivent dans le 5<sup>ème</sup> plan interministériel de prévention et de lutte contre toutes les violences (2017- 2019) qui prévoit de consolider le parcours de sortie des violences, de répondre à la diversité des situations, et de lutter contre le sexisme et la récidive. Elles sont rendues possibles grâce à un partenariat avec le réseau associatif, la Justice, les professionnels de santé, l'Education nationale, les collectivités.

Outre ces actions, qui doivent aussi trouver une répercussion dans la liberté des femmes en tout lieu et en toutes circonstances, d'autres plus ciblées sur cet objectif se sont concrétisées par la diffusion de divers outils sur : le harcèlement dans l'espace public, au travail ou à l'école, le rôle de l'entreprise...

Un travail est également mené avec les services de la direction départementale des services de l'Education nationale sur le sujet de l'égalité entre les filles et les garçons.

**L'égalité au travail**, la mixité des métiers et la conciliation des temps sont également déclinées grâce au partenariat et valorisées par des actions de communication : journée « femmes en uniforme » le 8 mars, avec le témoignage d'une vingtaine d'entre elles, devant les medias et des scolaires ; interventions au centre de réadaptation fonctionnelle Camus à Mulhouse, à la cité scolaire Vogt à Masevaux, au CFA Mermoz à St Louis.

L'entrepreneuriat féminin a été mis à l'honneur : « être mère de famille et entrepreneure » avec

l'association Mampreneurs, en partenariat avec l'agence d'attractivité d'Alsace et la ville de Colmar ; « le plafond de verre » avec l'association Femmes cheffes d'entreprises (FCE) antenne de Mulhouse en partenariat avec l'Université de Haute-Alsace.

Des projets sont en cours avec l'association Femmes cheffes d'entreprises (FCE) Colmar et avec l'institut supérieur du social à Mulhouse.

## Les chiffres clés de 2017

- En 2017, le soutien financier apporté par l'Etat a concerné 25 actions portées par 9 associations pour un montant total de plus de 164 000 €, l'instruction de ces dossiers étant assurée localement.
- Environ 300 nouvelles femmes ont été accompagnées par l'accueil de jour départemental et autant par les associations partenaires du système de suivi.
- Le réseau partenarial de lutte contre les violences faites aux femmes a été réuni 5 fois, avec une trentaine de participant.es à chaque réunion.
- 6 ateliers ont été organisés dans le cadre du Tour de France de l'égalité.



## ➔ Le secrétariat général

Le secrétariat général assure la gestion des ressources humaines et des moyens financiers et matériels, nécessaires au fonctionnement quotidien de la DDCSPP. Par ailleurs, les secrétariats du comité médical et de la commission de réforme lui sont rattachés.

## Les ressources humaines

En 2017, la DDCSPP comptait 94 agents rattachés à 6 ministères dont 6 agents mis à disposition de la MDPH.

Catégorie	MAA	MTES	MINEFI	MI	Ministères sociaux	SPM	Total
A	7	1	13	1	16	2	40
B	12	1	8	0	11	0	33
C	3	3	0	4	11	0	21
Total	22	5	21	5	38	2	94



## La gestion financière

La DDCSPP assure la gestion de 9 budgets opérationnels de programme.

La prévention des risques, appliquée aux processus comptables, a permis la continuité des bons résultats obtenus en 2016 : le délai global de paiement (DGP) moyen reste en-dessous de 13 jours et le taux de demande de paiement en anomalie est à 0.2%.

BOP	Libellé	Crédits de paiement consommés
104	Intégration et accès à la nationalité française	501 011 €
135	Développement et amélioration de l'offre de logement	13 673 €
157	Handicap et dépendances	66 672 €
177	Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables	17 197 906 €
183	Protection maladie	1 929 €
303	Immigration et asile	7 642 326 €
304	Lutte contre la pauvreté	6 364 605 €
206	Sécurité et qualité sanitaire de l'alimentation	226 440 €
206	Titre II - Vacances et prestations sociales	191 €
333-01	Moyens mutualisés - fonctionnement courant	228 526 €
333-02	Moyens mutualisés - loyers et charges immobilières	219 912 €
	TOTAL	32 463 191 €

## La mise en place de la facturation électronique

L'obligation de facturation électronique des fournisseurs et sous traitants publics est entrée en vigueur en 2017. Pour la DDCSPP, les missions de sous-traitance d'analyses, confiées aux divers laboratoires des conseils départementaux, étaient concernées. La mise en place s'est faite progressivement au cours de l'année, avec plus ou moins de difficultés, de sorte qu'elle n'a représentée que 23,4 % des factures. Cette exigence s'étend en 2018 à tous les fournisseurs ou sous traitants privés de taille moyenne (> 250 salariés).

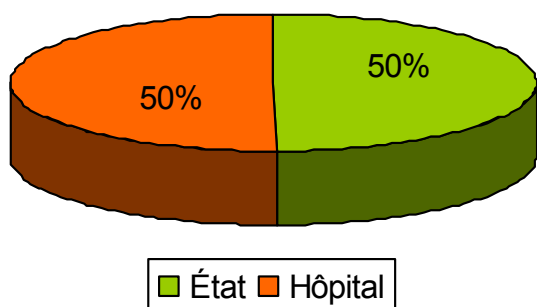


## Le comité médical et la commission de réforme

Le comité médical est une instance consultative, composée de médecins agréés, qui intervient préalablement à la décision de l'employeur pour l'attribution des divers congés existants pour raisons de santé, pour les fonctions publiques d'Etat et hospitalière.

Répartition des dossiers :

### Comité médical

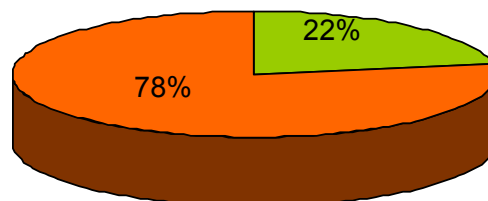


En 2017, le comité médical a statué sur 920 dossiers au cours de 12 séances, chiffres stables par rapport à 2016.

La commission de réforme, instance consultative médicale et paritaire, réunit des médecins du comité médical, des représentants de l'administration et des représentants du personnel. Elle est compétente pour les fonctions publiques d'Etat et hospitalière. Elle émet un avis sur l'imputabilité au service d'un accident ou d'une maladie, les admissions à la retraite anticipée pour maladie ou invalidité et les taux d'invalidité qui en résultent.

Répartition des dossiers :

### Commission de réforme



La commission de réforme a émis un avis sur 321 dossiers, au cours de 7 séances, contre 234 dossiers examinés en 2016. Cette augmentation de 37% est imputable essentiellement à la fonction publique d'Etat dont le nombre de dossiers a doublé.

### Les chiffres clés de 2017

- ➔ 3 réunions du comité technique (CT)
- ➔ 4 réunions du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)
- ➔ 250 jours de formation continue suivis par 79 agents
- ➔ 32 014 753 € de crédits d'intervention pour 1065 actes de gestion
- ➔ 448 438 € de crédits de fonctionnement pour 244 actes de gestion
- ➔ Délai global de paiement inférieur à 13 jours
- ➔ Taux d'anomalie des demandes de paiement à 0,2%
- ➔ 920 dossiers examinés par le comité médical en 12 séances
- ➔ 321 dossiers examinés par la commission de réforme en 7 séances.
- ➔ 321 dossiers examinés par la commission de réforme en 7 séances.

## ➔ Le management par la qualité

La mission d'appui au pilotage mobilise les outils du management par la qualité, du contrôle de gestion et du contrôle interne.

### Faits marquants 2017

#### Plan d'action organisationnel et managérial

Dans la continuité du diagnostic organisationnel, fonctionnel et managérial de 2016, avec l'appui d'un consultant, trois groupes de travail ont proposé :

- **La réorganisation des services** (SSA, SPAE et CCRF) pour gagner en visibilité et en lisibilité ;
- **la suppression de deux échelons hiérarchiques** pour favoriser la fluidité des échanges et améliorer la coordination des travaux ;
- **la mise en place d'un intranet** pour faciliter la communication interne.

#### Une consolidation du pilotage par objectifs

**Pour favoriser une meilleure appropriation des outils, les orientations stratégiques en objectifs opérationnels sont désormais déclinées par chaque service dans le cadre d'un plan d'actions annuel.**

Un tableau de bord synthétique permet le suivi des objectifs. La revue de direction du management par la qualité est le moment privilégié pour faire le point de l'année écoulée et fixer les axes d'amélioration pour l'année suivante, en particulier pour les missions DGAL et DGCCRF.

#### Simplification et harmonisation documentaires

**En 2017, la gestion des matériels et équipements d'inspection et de contrôles DGAL et DGCCRF a été mutualisée et une instruction commune a été validée.**

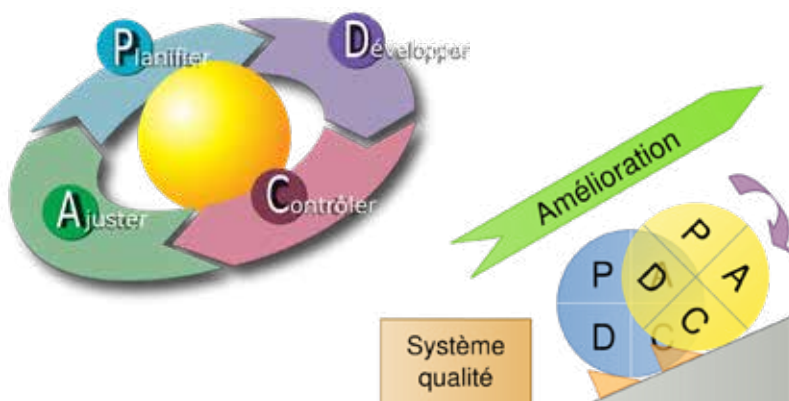
Par ailleurs, de nombreuses révisions documentaires sont intervenues en lien avec la réorganisation des services et la simplification de la chaîne hiérarchique.

#### Des audits internes planifiés

**Pour évaluer la satisfaction aux exigences réglementaires et le respect des référentiels, la DDCSPP a fait l'objet d'un audit du service d'inspection vétérinaire à l'abattoir de Cernay qui a donné lieu à un plan d'actions.**

#### Vers la labellisation au référentiel Marianne d'accueil des usagers

**Dans le cadre de l'amélioration de l'accueil des usagers et du traitement de leurs demandes, un état des lieux a été réalisé à l'automne 2016 au regard des exigences du référentiel Marianne lequel a conduit à la mise en place d'un plan comportant 22 actions.** Ce dernier a été réalisé à 90% en 2017 et permet d'envisager la labellisation Marianne au cours de l'année 2018.



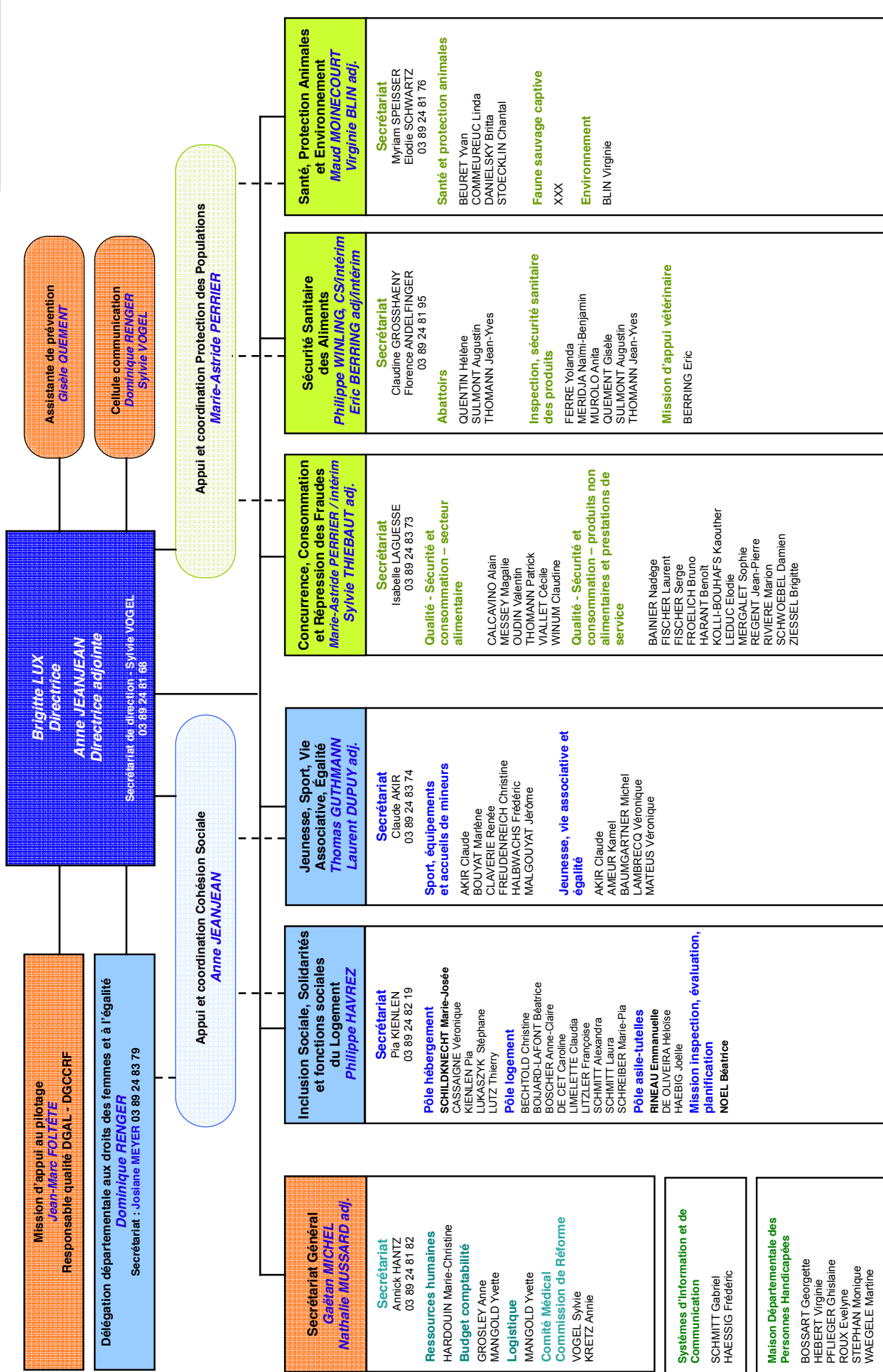
#### Les chiffres clés de 2017

- ➔ 4 orientations stratégiques déclinées en 45 objectifs opérationnels
- ➔ 1 audit interne
- ➔ 20 fiches d'amélioration enregistrées

01/12/2017

# Organigramme de la DDCSPP du Haut-Rhin

--- lien fonctionnel  
 — lien hiérarchique



## Glossaire

**AHI** : Accueil Hébergement Insertion

**ALT** : Allocation Logement Temporaire

**ALUR** : Accès au Logement et à l'Urbanisme Rénové

**BAFA** : Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur

**BOP** : Budget Opérationnel de Programme

**CADA** : Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile

**CAF** : Caisse d'Allocations Familiales

**CAO** : Centre d'Accueil et d'Orientation

**CASF** : Code de l'Action Sociale et des Familles

**CCAPEX** : Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions Locatives

**CCRF** : Concurrence, Consommation et Répression des Fraudes

**CDNPS** : Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites

**CHS** : Centre Hospitalier Spécialisé

**CIDFF** : Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles

**CFA** : Centre de Formation des Apprentis

**CNDS** : Centre National de Développement du Sport

**DALO** : Droit au Logement Opposable

**DDDFE** : Délégation Départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité

**DDI** : Direction Départementale Interministérielle

**DGAL** : Direction Générale de l'Alimentation

**DGCCRF** : Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes

**EPCI** : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

**EPI** : Equipement de Protection Individuelle

**FINESS** : Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux

**FCO** : Fièvre Catarrhale Ovine

**FONJEP** : Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire

**IAHP** : Influenza Aviaire Hautement Pathogène

**ISSL** : Inclusion Sociale, Solidarités et fonctions sociales du Logement

**JSSVAE** : Jeunesse, Sport, Vie Associative, Égalité

**MAA** : Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

**MDPH** : Maison Départementale des Personnes Handicapées

**MI** : Ministère de l'Intérieur

**MINEFI** : Ministère de l'Économie et des Finances

**MTES** : Ministère de la Transition Écologique et Solidaire

**PDALHPD** : Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées

**PEDT** : Projet Éducatif Territorial

**PRAHDA** : Programme d'Accueil et d'Hébergement des Demandeurs d'Asile

**SG** : Secrétariat Général

**SGARE** : Secrétariat Général pour les Affaires Régionales et Européennes

**SIAO** : Service Intégré d'Accueil et d'Orientation

**SIDSIC** : Service Interministériel Départemental des Systèmes d'Information et de Communication

**SPAÉ** : Santé et Protection Animales et Environnement

**SPM** : Services du Premier Ministre

**SRADA** : Schéma Régional d'Accueil des Demandeurs d'Asile

**SSA** : Sécurité Sanitaire des Aliments

**TIAC** : Toxi-Infection Alimentaire Collective

**VAO** : Vacances Adaptées Organisées





**Coordonnées générales**

Standard téléphonique : 03.89.24.82.00

Télécopie : 03.89.24.82.01

Courriel : [ddcspp@haut-rhin.gouv.fr](mailto:ddcspp@haut-rhin.gouv.fr)

**Adresse courrier :**

DDCSPP du Haut-Rhin

Cité administrative - Bâtiment C

3 Rue Fleischhauer

68026 COLMAR CEDEX